

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017
- 1.4 Présentation d'une demande des élèves de l'école le Sablon d'Or
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.6 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.7 Avis de motion et de présentation règlement modifiant la tenue des séances
- 1.8 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2018
- 1.9 Paiement des congés de maladie et heures en banque
- 1.10 Mise à pied saisonnière
- 1.11 Registre des dons reçus par les membres du Conseil - Année 2017
- 1.12 Embauche coordonnateur des stations de traitement des eaux
- 1.13 Embauche opérateur/chauffeur service des travaux publics

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursements élus
- 2.4 Dépôt de la liste des comptes à recevoir – Taxes municipales

3 Sécurité publique

- 3.1 Desserte PR - Notre-Dame-de-Montauban
- 3.2 Demande - programme d'aide financière SUMI

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Chemin Tawachiche - Axe à double vocation
- 4.2 Entente intermunicipale collecte et transport des ordures - horaire 2018
- 4.3 Appui municipalité de Saint-Casimir - Pont rivière Sainte-Anne
- 4.4 Réception définitive des ouvrages - Réfection chaussée et travaux de voirie rue Sainte-Marie

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande de dérogation mineure - 880, chemin Sainte-Marie
- 5.2 Nomination comité consultatif d'urbanisme

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 OMH Lac-aux-Sables
- 6.2 Nomination OMH de Mékinac
- 6.3 Demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales

7 Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Finissants École secondaire Paul-Le Jeune
 - 7.1.2 Fondation du Foyer de Sainte-Thècle
 - 7.1.3 Fondation CSSS de l'Énergie
 - 7.1.4 Contribution - prêt de locaux - Concert
- 7.2 Motion de félicitations
 - 7.2.1 Lauréats - Gala reconnaissance de la Chambre de commerce de Mékinac
 - 7.2.2 Concert Ensemble Nouvelle-France
 - 7.2.3 Implication au sein du comité Mada
- 7.3 Rallye Mékinac
- 7.4 Varia
- 7.5 Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.6 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 5^e jour du mois de décembre deux mille dix-sept (05 décembre 2017), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa, maire
Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvan Hamelin, conseiller
Monsieur Daniel Beaupré, conseiller
Madame Suzanne Béland, conseillère
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017-12-368 Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 5 décembre 2017 en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

2017-12-369 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Présentation d'une demande des élèves de l'école le Sablon d'Or

Monsieur le maire donne la parole à madame Marie-Hélène Carignan et les représentants des élèves de l'école le Sablon d'Or qui ont une demande à formuler auprès des membres du conseil pour leur projet entrepreneurial qui sera présenté dans le cadre du programme 'Ose Entreprendre'.

Suite à la présentation des élèves, le maire indique au groupe d'élèves que leur demande sera étudiée par les membres du conseil et que le conseil donnera suite lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Les membres du conseil soulignent que c'est une belle idée pour notre communauté.

1.5 Dépôt du bordereau de correspondance

2017-12-370 **CONSIDÉRANT** le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de décembre 2017, faisant état de la correspondance reçue suite à la séance du mois de novembre 2017 et devant être présentée au conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de décembre 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.6 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19h46

Fin: 19h59

1.7 Avis de motion et de présentation règlement modifiant la tenue des séances

2017-12-371 Madame Dominique Lavallée donne avis de motion et de présentation que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, à une séance subséquente, le projet de règlement # 2017-540 visant à changer la date de tenue des assemblées publiques de ce conseil.

Les assemblées ordinaires du conseil se tiendront le 2^e mardi du mois à compter de 2018. Une séance peut être déplacée au 3^e mardi du mois, notamment pour le mois de janvier et

lors de journées fériées.

1.8 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2018

2017-12-372 **CONSIDÉRANT** que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT le règlement # 2013-520 et le processus de modification en cours par la présentation du projet de règlement # 2017-540;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018. Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 19h30 :

16 janvier	10 juillet
13 février	14 août
13 mars	11 septembre
10 avril	09 octobre
08 mai	13 novembre
12 juin	11 décembre

Il est de plus résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la *loi* qui régit la municipalité à la suite de l'adoption du règlement # 2017-540 et de sa promulgation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 Paiement des congés de maladie et heures en banque

2017-12-373 Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu d'autoriser la directrice générale à rembourser les heures des congés de maladie au 31 décembre 2017 à tous les employés municipaux, selon les modalités de la convention collective et des contrats de travail et de payer les heures en banque en date du 28 février 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.10 Mise à pied saisonnière

2017-12-374 **CONSIDÉRANT** la planification automnale et hivernale des travaux;

CONSIDÉRANT le budget salarial de l'année 2017;

CONSIDÉRANT la date de fermeture de l'Éco-Centre le 4 novembre 2017;

CONSIDÉRANT la résolution #2017-05-153;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité entérine la mise à pied saisonnière de monsieur Yves Simard en date du 1^{er} décembre 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.11 Registre des dons reçus par les membres du Conseil - Année 2017

Tous les membres du conseil déclarent n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui est interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et qui excède la valeur fixée par le *Code d'éthique et de déontologie des élus* durant l'année 2017.

1.12 Embauche coordonnateur des stations de traitement des eaux

2017-12-375 **CONSIDÉRANT** l'entente convenue avec la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban pour l'embauche en commun d'un coordonnateur des stations de traitements des eaux, résolution # 2017-02-084;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche, des entrevues et des tests de qualification;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection, de la firme Aquatech et du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur des stations de traitement des eaux est un poste syndiqué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil embauche madame Isabelle Veillette à titre de coordonnatrice des stations de traitement des eaux à compter du 4 janvier 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.13 Embauche opérateur/chauffeur service des travaux publics

2017-12-376 **CONSIDÉRANT** l'affichage du poste syndiqué d'opérateur/chauffeur service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche, des entrevues et des tests de qualification;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection, de la firme Formalourd et du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil embauche monsieur Dave Davidson à titre d'opérateur/chauffeur service des Travaux publics à compter du 6 décembre 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2017-12-377 **CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par mesdames Julie Ricard et Suzanne Béland;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux #940, #941, #942 et #943;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 novembre 2017, au montant de 150 596,75 \$, soient approuvés et payés et entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 89 471,11 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 novembre 2017.

Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2.2 Engagement de crédits

2017-12-378 Il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Administration :

DESCRIPTION	MONTANT	BUDGET
Auvent	1 000 \$	02-11010-521 Entretien Salle-Lac-aux-Sables

Incendie :

DESCRIPTION	MONTANT	BUDGET
Lampe de remplacement - unité 305	1 500 \$	02-02020-649
Valve - unité 305	2 000 \$	Affectation surplus affecté camion autopompe

Loisirs:

DESCRIPTION	MONTANT	BUDGET
Matelas protecteur et sportifs (8)	1 550 \$	Matériel chalet
Poids lesté pour tente (14)	1 075 \$	Matériel parc
Affichage section patinoire	250 \$	Matériel parc
Chandails identifiés pour vente et événements	1 655 \$	Promotion et développement

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation frais de remboursements élus

2017-12-379 Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de novembre 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.4 Dépôt de la liste des comptes à recevoir – Taxes municipales

2017-12-380 **CONSIDÉRANT** l'article 1022 du *Code municipal du Québec* qui stipule que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de novembre, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- approuve l'état déposé par la directrice générale pour un total dû incluant les intérêts et pénalités au 30 novembre 2017 de 178 167,70 \$, présentant 213 contribuables ayant un solde de plus de 10 \$;
- autorise à faire parvenir une mise en demeure pour les comptes présentant un solde de plus de deux ans, à défaut d'entente, les dossiers pourront être transmis à la Cour municipale.
- envoie un avis écrit par lettre recommandée pour les comptes présentant un solde de plus de 1 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Desserte PR - Notre-Dame-de-Montauban

2017-12-381 *Madame Dominique Lavallée se retire pour la prise de décision de cette résolution ayant des intérêts pécuniers en lien avec cette décision.*

CONSIDÉRANT le manque d'effectif sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban relativement aux services des premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables accepte de desservir temporairement le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban par le service des Premiers Répondants de Lac-aux-Sables jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux effectifs. Tous les frais encourus pour les appels sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban sont à la charge de cette municipalité.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers votants (5).

3.2 Demande - programme d'aide financière SUMI

2017-12-382 **ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-aux-Sables couvre un vaste territoire caractérisé par une grande étendue de Terres publiques, de sentiers récréatifs et récréotouristiques ainsi qu'une zone d'exploitation contrôlée (ZEC);

ATTENDU QU'en période touristique hivernale et estivale la population augmente considérablement, voir triple à certains moments;

ATTENDU QUE trois unités équipées et formées interviennent sur le territoire de la MRC de Mékinac soient :

- au nord, la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice;
- au centre le service des premiers répondants de la municipalité de Saint-Séverin;
- et à l'est le service des premiers répondants de la municipalité de Lac-aux-Sables.

Chacune de ces brigades permet de couvrir dix municipalités et deux territoires publics;

ATTENDU QUE ces équipes d'intervention ont des équipements leur permettant d'intervenir dans des endroits inaccessibles par le réseau routier mais que ceux-ci doivent être améliorés pour faciliter les interventions;

ATTENDU QUE dans le cadre du discours sur le budget 2017, le ministre des Finances annonçait la mise en place d'un programme d'aide financière au bénéfice des municipalités régionales de comté (MRC) pour l'achat de matériel destiné aux interventions d'urgence hors route;

ATTENDU QUE le programme prévoit une aide aux organisations admissibles permettant de rembourser une partie des dépenses attribuables à l'achat de matériel et d'équipement nécessaires pour intervenir efficacement et de manière sécuritaire dans les endroits non accessibles par le réseau routier;

ATTENDU QUE les trois services désirent mettre en place un PLIU commun régional plutôt que local;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière est en vigueur du 11 juillet 2017 au 31 mars 2018 et les demandes doivent être acheminées d'ici le 15 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables entérine la demande d'aide financière présentée par la MRC de Mékinac dans le cadre du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier pour améliorer les équipements des trois services qui couvrent l'étendue de son territoire et de faire un protocole d'intervention d'urgence (PLIU) pour la MRC de Mékinac.

Il est de plus résolu d'autoriser madame Valérie Cloutier, directrice générale à représenter la municipalité pour le suivi de cette demande d'aide financière au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Chemin Tawachiche - Axe à double vocation

2017-12-383 **ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Lac-aux-Sables, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions empruntant annuellement la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagné d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
chemin Tawachiche	10,8 km	Bois	1 000 voyages

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 10,8 km pour l'année 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Entente intermunicipale collecte et transport des ordures - horaire 2018

2017-12-384 **CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Thècle concernant la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Sainte-Thècle pour tenir compte de certaines journées fériées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal adopte l'horaire des collectes des déchets pour l'année 2018 tel que présenté à la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Appui municipalité de Saint-Casimir - Pont rivière Sainte-Anne

2017-12-385 **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Casimir souhaite l'appui des municipalités à proximité;

CONSIDÉRANT que la route 354 est la voie principale d'accès à l'autoroute 40 pour les citoyens de Lac-aux-Sables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables appuie la résolution # 2017-11-13-231 de la municipalité de Saint-Casimir demandant un nouveau pont enjambant la rivière Sainte-Anne auprès du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Réception définitive des ouvrages - Réfection chaussée et travaux de voirie rue Sainte-Marie

2017-12-386 **CONSIDÉRANT** la réalisation des travaux de réfection de la rue Sainte-Marie, de l'année 2016 selon le document de soumission # MEK P0037 et les correctifs apportés;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Patrice Bédard, ingénieur au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu d'entériner l'acceptation définitive des travaux de réfection de la chaussée et des travaux de voirie de la rue Sainte-Marie, pour le projet MEK P0037. Il est de plus résolu d'autoriser le paiement final de la retenue à Marcel Guimond et fils inc.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - 880, chemin Sainte-Marie

2017-12-387 Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure # 2017-265 déposée le 9 novembre 2017 concernant la régularisation de la propriété du 880, chemin Sainte-Marie.

Relativement aux articles 7.1, 7.8, 9.3, 26.4 et 26.7 du règlement de zonage # 2013-518, cette demande vise:

- l'abaissement par rapport à la ligne des hautes eaux à 7,6 et 5,5 mètres au lieu de 12

- mètres pour un bâtiment principal existant;
- l'abaissement de la marge de recul avant à 1,16 mètres au lieu de 9 mètres pour un bâtiment principal existant;
- l'abaissement de la marge de recul avant à 0,81 mètres au lieu de 9 mètres pour un bâtiment secondaire annexé existant;
- l'abaissement de la marge de recul avant à 0,03 mètres au lieu de 9 mètres pour un bâtiment secondaire existant.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation conditionnellement à ce qu'il n'y ait aucun vitrage ne soit installé sur le mur avant du bâtiment secondaire annexé (pour éviter les bris lors de l'entretien du chemin).

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Les propriétaires Mme Madeleine Arseneault et M. Carol Légaré sont présents dans l'assemblée. Ils demandent si les fenêtres existantes peuvent être conservées, monsieur Nicolas Hamelin, conseiller membre du CCU explique que les fenêtres actuelles peuvent être conservées mais aucun ajout.

Le conseil prend la résolution suivante :

CONSIDÉRANT les permis émis en fonction des informations déposées au dépôt et la réglementation en vigueur à l'époque;

CONSIDÉRANT l'interprétation de la ligne des hautes eaux par les différents intervenants au dossier depuis 1989;

CONSIDÉRANT les repères existants identifiés par l'arpenteur en 2017;

CONSIDÉRANT la largeur de la voie carrossable et de l'emprise légale du chemin Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT la marge d'erreur acceptable en fonction des instruments de mesures;

CONSIDÉRANT la date probable d'installation de la remise isolée;

CONSIDÉRANT les modifications possibles à venir de l'installation septique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil accepte cette demande de dérogation mineure # 2017-265 de monsieur Carol Légaré et madame Madeleine Arseneault pour l'immeuble du 880, chemin Sainte-Marie, conditionnellement à ce qu'il n'y ait pas de vitrage d'installé sur le mur avant du bâtiment secondaire annexé au bâtiment principal ni sur le mur avant du bâtiment secondaire isolé de l'autre côté de la rue.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Nomination comité consultatif d'urbanisme

2017-12-388 **CONSIDÉRANT** que les mandats de messieurs Normand Lapointe et Richard Lavallée en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) aux sièges # 2 et #4 se terminent le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que ces deux membres ont manifesté leur intérêt à continuer à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Julie Ricard et résolu de mandater monsieur Normand Lapointe au siège # 2 et monsieur Richard Lavallée au siège # 4 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 OMH Lac-aux-Sables

2017-12-389 **CONSIDÉRANT** le budget pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Lac-aux-Sables représentant un déficit annuel de 101 832 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale représente 10 % du déficit annuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et réolu que le conseil entérine la budget annuel 2017 de l'Office municipal d'habitation de Lac-aux-Sables, représentant une contribution de 10 183 \$ et procède en décembre au versement annuel de l'année 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Nomination OMH de Mékinac

2017-12-390 **CONSIDÉRANT** le regroupement des OMH de la MRC pour créer l'Office municipal d'habitation de Mékinac;

CONSIDÉRANT son rôle de directeur de l'OMH de Lac-Aux-Sables et de sa présence sur le comité de transition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil nomme monsieur Jean-François Soulard, représentant de la municipalité de Lac-aux-Sables sur le conseil d'administration de l'OMH Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales

2017-12-391 **ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2017-2018;

SUR LA PROPOSITION de madame Julie Ricard, conseillère, **APPUYÉE** par monsieur Daniel Beaupré, conseiller,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal, d'autoriser madame Stéphanie Ricard, coordonnatrice en loisirs, communication et vie associative à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2017-2018.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Finissants École secondaire Paul-Le Jeune

2017-12-392 **CONSIDÉRANT** le nombre de finissants provenant de la municipalité de Lac-aux-Sables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil participe au plan de visibilité pour l'option d'une publicité de ½ page pour un montant de 100 \$ dans la cadre de la campagne pour l'album et le bal des étudiants finissants de l'École secondaire Paul-Le Jeune 2017-2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

2017-12-393 **CONSIDÉRANT** que des citoyens provenant de Lac-aux-Sables peuvent être hébergés en raison de leur besoin de santé au Centre d'hébergement et CLSC de Sainte-Thècle (Foyer);

CONSIDÉRANT la campagne de financement annuelle de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables verse une aide financière de 100 \$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle inc.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.3 Fondation CSSS de l'Énergie

2017-12-394 Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse 100 \$ pour la campagne de financement 2017 de la Fondation du CSSS de l'Énergie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.4 Contribution - prêt de locaux - Concert

2017-12-395 **CONSIDÉRANT** que la Fabrique a permis gratuitement l'utilisation de l'église pour la tenue d'un concert organisé par le comité municipal Arts et Culture le 18 novembre dernier;

CONSIDÉRANT la participation de plus de 70 personnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil verse une contribution de 100 \$ à la Fabrique St-Rémi pour l'utilisation de l'église lors du concert du 18 novembre 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Motion de félicitations

7.2.1 Lauréats - Gala reconnaissance de la Chambre de commerce de Mékinac

2017-12-396 Le maire auxquels s'associent les membres du conseil félicitent trois Sablois d'origine pour leur distinction obtenue lors du gala Reconnaissance de la Chambre de Commerce de Mékinac le 18 novembre dernier. L'entreprise Halte Santé-Beauté dont madame Nathalie Genest est copropriétaire et lauréate dans la catégorie Entreprise commerciale. Monsieur Herman Bourassa s'est distingué comme lauréat pour le volet Entreprenariat Jeunesse. Monsieur Pascal Lavallée a vu son entreprise la Boulangerie Germain honorée pour la catégorie Alimentation et Restauration et il a reçu à titre personnel la palme pour la Personnalité d'affaire de l'année.

Félicitations à tous les trois et en espérant que cela va développer chez nos jeunes le goût de l'entrepreneuriat.

7.2.2 Concert Ensemble Nouvelle-France

2017-12-397 Le maire auxquels s'associent les membres du conseil remercie le comité Arts et Culture Lac-aux-Sables pour leur implication pour la tenue du concert "Ensemble Nouvelle-France" le 18 novembre dernier. Plus de 70 personnes étaient présentes pour assister à ce rendez-vous musical.

7.2.3 Implication au sein du comité Mada

2017-12-398 Le maire auxquels s'associent les membres du conseil félicitent et remercient mesdames Michèle Guindon, Marie Voyer et Aline Germain pour leurs années d'implication auprès du comité MADA. Mesdames Guindon et Germain ont d'ailleurs participé depuis 2010 à la démarche Municipalité Amie des Aînés qui a mené à la mise en place du comité.

Merci à vous toutes.

7.3 Rallye Mékinac

2017-12-399 **CONSIDÉRANT** les demandes de Rallye Mékinac (anciennement Rallye Lac-aux-Sables) pour son édition hivernale 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables appuie au fil des années, la tenue de cet événement sur le territoire;

CONSIDÉRANT que les citoyens des secteurs concernés sont informés par l'organisation du rallye;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables appuie la tenue du Rallye Mékinac et accepte les demandes suivantes faites par les coordonateurs, soient :

- l'utilisation exclusive sans frais de la salle municipale, du sous-sol et de la salle de réunion du centre communautaire d'Hervey-Jonction pour l'inscription des compétiteurs et le centre des opérations, à compter de 12 h (midi) le jeudi 11 janvier 2018 jusqu'à 12 h (midi) le 14 janvier 2018;
- l'utilisation du terrain de la salle communautaire d'Hervey-Jonction située au 830, rue Auguste-Lagacé, pour le stationnement et la zone de ravitaillement, considérant que des bâches seront utilisées afin de minimiser les risques de contamination de sol à compter de 8 h le 11 janvier 2018 jusqu'à 12 h le 14 janvier 2018. Les équipes pourront également camper près de l'aire de service afin de surveiller leurs équipements (aucun rejet d'eau usée au sol);
- le déneigement du terrain à l'arrière pour l'aire de service;
- deux (2) pompiers pour la zone de ravitaillement, avec extincteurs à poudre et une pompe en mesure de sonner l'alerte en cas de trouble majeur, le samedi 13 janvier

2018 de 8h à 19h;

- deux (2) premiers répondants et l'utilisation du véhicule utilitaire du service des Premiers répondants pour la voiture de fermeture le 13 janvier 2018;
- les coordonnateurs du rallye devront faire les démarches pour l'obtention du permis de réunion pour consommation de boissons alcoolisées sur le site et défrayer les coûts relatifs à ces permis pour la durée de l'évènement;
- l'autorisation du contrôle de la circulation de la rue Veillette la journée de la compétition mais la municipalité ne peut autoriser la fermeture complète en raison de la présence de résidences et qu'il s'agit d'une rue sans issue;
- la Sûreté du Québec doit être informée des fermetures de rues, s'il y a lieu, par l'organisation du Rallye;
- les promoteurs doivent fournir à la municipalité une copie de leur police d'assurance couvrant les activités de l'évènement;
- prêts de barrières disponibles par la municipalité.

La participation de la municipalité représente une somme de plus de 3 000 \$ en support à l'organisation du Rallye Mékinac en prêts de locaux, de main d'œuvre et d'équipements, visibilité sur le site internet municipal et dans le journal local.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.4 Varia

7.5 Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20h43

Fin: 20h58

7.6 Levée de l'assemblée

2017-12-400

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que la séance soit levée à 20h59 .

M. Yvon Bourassa
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale

« Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce _____ décembre 2017.